

Habitation – 24 rue Saint Romain



Identifiant fiche : 023

Localisation :

Adresse : 24 rue Saint Romain
95420

Wy-dit-Joli-Village

Code Insee : 95690

Parcelles : n°711, 712 et 868

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise CMH)

Dates :

Typologie :

Classe : Patrimoine lié à la terre

Type : Ferme

Fonction actuelle : Habitations

Implantation : En alignement orthogonal/
Continuité urbaine

Statut :

Intérêt patrimonial : Élément intéressant

Etat (2017) : Bon

Foncier : Privé

Seul les éléments repérés
sont soumis à prescriptions

– Etat existant

Il s'agit ici d'une propriété composée de plusieurs éléments bâtis. La maison principale d'habitation est implantée perpendiculairement à la rue Saint-Romain, elle est aussi longée par le Sentier des Demoiselles. L'ouest de la parcelle est globalement bâti, tandis que le reste est végétalisé.

Ce premier corps d'habitation (1) présente une composition R+1+C. Le pignon sur la rue bénéficie d'une fenêtre en rez-de-chaussée, agrémentée d'un appui de fenêtre en pierre, un encadrement en enduit, une menuiserie en bois blanc à petits bois, un garde-corps en fer forgé surmonté d'une traverse haute en bois, des volets battants en bois blancs. Ce pignon offre une construction en moellons de pierre calcaire à joints beurrés, avec des chaînages verticaux réalisés en pierres de taille au niveau du poinçon et des angles. Les autres façades sont de même composition, tant dans les maçonneries que les ouvertures.



Corps d'habitation (1) – angle sente des Demoiselles et rue Saint Romain

En quittant la rue, la progression dans le Sentier des Demoiselles dévoile, sur la parcelle, **un second corps d'habitation (2)**, distinct et perpendiculaire au premier, que l'on découvre par son pignon donc, et l'unique fenêtre qui vient l'animer. Il conserve les mêmes caractéristiques que le premier logis sinon, à la différence des joints de maçonnerie réalisés en mortier de ciment, et des baies surmontées de linteaux en béton.

Aux confins des deux bâtisses se blottit une cour minérale, ponctuée de petites annexes construites en moellons de pierre calcaire à joints beurrés ; c'est plus à l'est que se devine le caractère végétal de la parcelle avec arbres et arbustes émergeant au-dessus du mur.

Toutes les toitures sont en tuiles mécaniques rouges (grand moule), ponctuées de châssis de toit pour les logis. Quatre cheminées couronnent ces constructions, en briques rouges traditionnelles pour celles qui sont les plus proches de la rue.

La propriété est close rue Saint-Romain par un mur en moellons de pierre calcaire, couvert de deux rangs de tuiles mécaniques ; le portail en fer forgé (a) s'appuie sur deux pilastres en pierre.



*Premier plan : Façade corps d'habitation (1),
second plan : Pignon corps d'habitation (2)*



Façade du Corps d'habitation (2)



Portail en fer forgé (a) et mur de clôture

- **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Beurrage des maçonneries au mortier de ciment à remplacer par un mortier de chaux blanche et sable de rivière locale. Bâtiment (2)

- Les cheminées

Cheminée enduit ciment – Préférer cheminée en brique rouge avec mitron en poterie

- Les couvertures

Les couvertures en tuiles mécaniques à remplacer par des tuiles plates traditionnelles.



Beurrage des maçonneries du corps d'habitation (2)

- **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

- L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant
- La nature et le traitement des parements de façades (bâtiment 1)

- Les espaces végétalisés générés entre les constructions

- La forme des toitures

- Les menuiseries en bois munis de petits bois et impostes.

- Les chaînages verticaux

- Les pierres chasses roues encadrant l'accès cocher

- Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques – L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.

- Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature.

- Les murs d'enceintes en moellons

- Les nouveaux percements de baie

- Le rythme des ouvertures – il sera possible d'en créer des nouvelles en conservant ce rythme et les proportions/dimensions des baies existantes. Les percements de baie en façade doivent reprendre impérativement le système constructif des percements des façades concernées de façon à conserver la cohérence de l'ensemble. Les proportions ne devront pas être plus larges que hautes.

- Installation d'évacuation d'équipement

En cas d'installation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur, ne pas réaliser ces sorties sur ou visible depuis l'espace public.

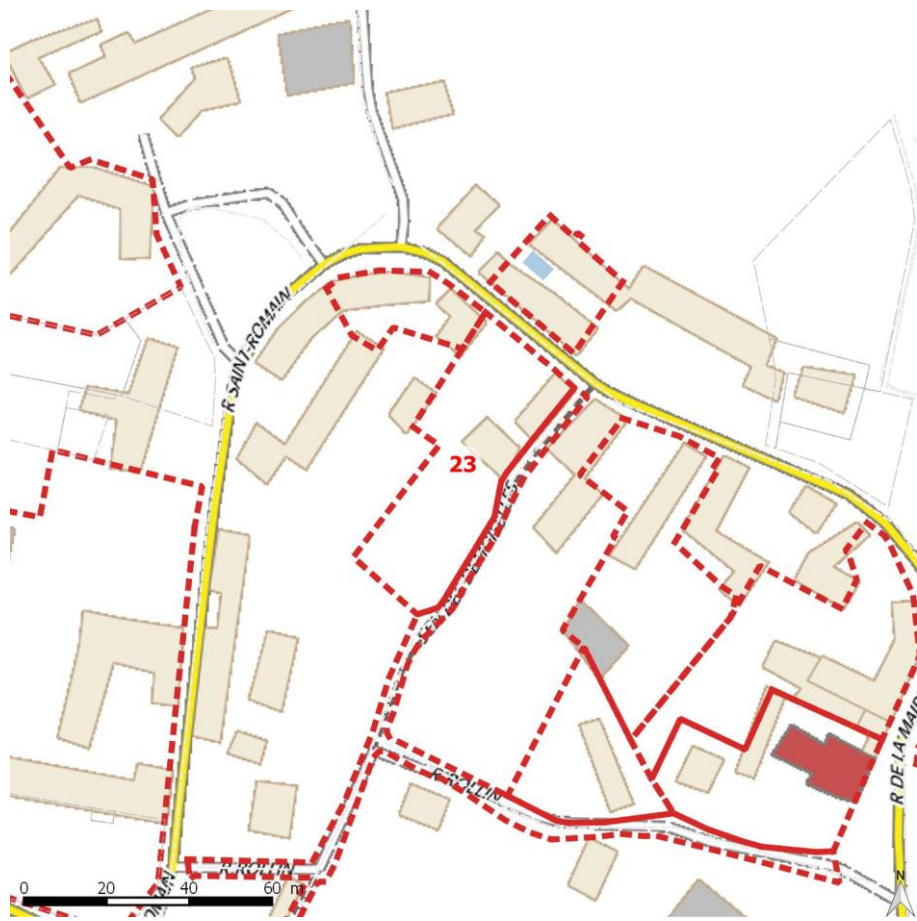


Baie type, entourée d'une maçonnerie remarquable



Les murs d'enceintes en moellons

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)

